

Cadres d'emplois des Adjoints administratifs, des Adjoints techniques, des adjoints du patrimoine, des adjoints d'animation, des agents sociaux, des opérateurs des APS, adjoints techniques et des adjoints des établissements d'enseignement

C 3
(voir au dos la liste des grades correspondants)

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
IB	388	397	412	430	448	460	478	499	525	558
IM	373	375	376	385	398	408	420	435	455	478
Durée	1a	1a	2a	2a	2a	2a	3a	3a	3a	-

Conditions d'avancement (au choix) : Avoir atteint le 6^{ème} échelon du grade situé en échelle C 2 et compter au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

C3

C 2
(voir au dos la liste des grades correspondants)

Recrutement par concours (CDG - externe, interne ou troisième voie)

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
IB	368	371	376	387	396	404	416	430	446	461	473	486
IM	367	369	370	373	374	376	377	385	397	409	417	425
Durée	1a	1a	1a	1a	1a	1a	2a	2a	3a	3a	4a	-

Conditions d'avancement (a) soit :

1°) **Examen professionnel :** avoir atteint le 4^{ème} échelon et compter au moins 3 ans de services effectifs dans le grade situé en échelle C 1 ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C + examen professionnel (CDG),

2°) **Avancement au choix :** avoir 1 an d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon dans le grade situé en échelle C 1 et compter au moins 8 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

C2

C 1
(voir au dos la liste des grades correspondants)

Recrutement sans concours

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
IB	367	368	370	371	374	378	381	387	401	419	432
IM	366	367	368	369	370	371	372	373	376	377	387
Durée	1a	1a	1a	1a	1a	1a	3a	3a	3a	4a	-

C1

a) **Conditions dérogatoires d'avancement au choix pour les cadres d'emplois des opérateurs APS et des adjoints techniques des établissements d'enseignement :** avoir atteint au moins le 5^{ème} échelon du grade situé en échelle C1 et compter au moins cinq ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C

Les grades correspondants aux échelles C1, C2 et C3

	Adjoint administratif Décret n°2006-1690 du 22/12/2006	Adjoint technique Décret n° 2006-1691 Du 22/12/2006	Adjoint d'animation Décret n°2006-1693 du 22/12/2006	Adjoint du patrimoine Décret n°2006-1692 du 22/12/2006	Agent social Décret n°92-849 du 28/08/1992	Opérateur des APS Décret n°92-368 du 01/04/1992	Adjoint technique des établissements d'enseignement Décret n°2007-913 du 15/05/2007
C 3	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint du patrimoine principal de* 1 ^{ère} classe	Agent social principal de 1 ^{ère} classe	Opérateur principal	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe
C 2	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	Opérateur qualifié	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
C 1	Adjoint administratif	Adjoint technique	Adjoint d'animation	Adjoint du patrimoine	Agent social	Opérateur (grade en voie d'extinction)	Adjoint technique

Fiches spécifiques dédiées aux cadres d'emplois des :

- A.T.S.E.M., gardes champêtres et auxiliaire de soins (aide médico-technique et assistant dentaire)
- Agents de police municipale
- Agent de Maîtrise